COMMUNE DE KOEKELBERG SERVICE ATL

**FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE DE L'OBTENTION DE SUBSIDES 2022 EN TANT QU’OPERATEUR FRANCOPHONE D’ACCUEIL D’ENFANTS DE 2,5 A 12 ANS PENDANT LEUR TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE KOEKELBERGEOIS**

A transmettre (ainsi qu’un relevé d’identité bancaire et les statuts ou règlement d’ordre intérieur de l’opérateur) au service Accueil Temps Libre **au plus tard le 06/06/2022**, sis place Vanhuffel, 6 à 1081 Koekelberg

- à l’accueil de la maison communale ;

- ou par mail à [astordeur@koekelberg.brussels](mailto:astordeur@koekelberg.brussels) .

I. GENERALITES :

1. Dénomination de l’opérateur :

2. Siège social :

3. Lieu(x) d’activité à Koekelberg :

4. Numéro de compte en banque :

5. Ouvert au nom de :

6. Votre société est-elle :

- A.S.B.L. :

- Association de fait :

II. DIRECTION DE L’OPERATEUR

1. Responsable :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

2. Trésorier (à compléter si différent du point1) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

3. Personne responsable de la demande de subside (à compléter si différent des points 1ou 2) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

4. Type d’opérateur (ATL, école de devoirs, maison de jeunes…) :

III. DIVERS

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Réponses** |
| L’opérateur accueille les enfants en langue française. | Oui - Non |
| L’opérateur a accueilli au moins 15 enfants différents en 2021. | Oui - Non |
| L’opérateur a but de lucre | Oui - Non |
| L’opérateur dispose-t-il d’un compte bancaire au nom de l’opérateur ? | Oui - Non |
| L’opérateur organisera-t-il une évaluation de son accueil par les enfants et les parents à partir de juin 2022 ? | Oui - Non |
| Nombre d’heures d’accueil d’enfants de 2,5 à 12 ans pour 2021 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_heures |
| Accueil d’enfants de 2,5 à 5 ans | Oui  - Non |
| Nombre d’enfants différents souffrant  d’un handicap accueillis en 2021 | Oui  - Non |
| Perception de subsides par d’autres secteurs de la commune de Koekelberg (ex : sport, culture…)  en 2021 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_euros |
| L’accueil des enfants de 2,5 à 12 ans est gratuit (avec éventuellement de petites participations aux frais, par exemple en cas d’excursion) | Oui  - Non |
| Mise à disposition gratuite de locaux d’activité par la commune de Koekelberg. | Oui - Non |

Le ou la soussigné(e) certifie que les informations données ci-dessus sont exactes.

“ Il/elle a connaissance qu’en cas de fausses déclarations ou de pratiques frauduleuses, il/elle peut, outre des actions pénales - et disciplinaires -, être obligé(e) de rembourser en tout ou en partie les subsides déjà perçus et risque de plus une exclusion temporaire ou définitive du système de subvention. »

Nom, date et signature